

ARRÊTÉ n°90-2022-05- 24 - 00003

**Fixant la liste des candidats et de leurs remplaçants
pour le 1^{er} tour de l'élection des députés à l'Assemblée nationale des 12 et 19 juin 2022
dans la 2^{ème} circonscription du Territoire de Belfort**

Le préfet du territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral notamment l'article R.101 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n°2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Vu le décret du 15 février 2022 nommant Monsieur Raphaël SODINI préfet du Territoire de Belfort ;

Vu l'arrêté préfectoral n°90-2022-03-07-00001 du 07 mars 2022 portant délégation de signature à Monsieur Renaud NURY, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU les déclarations des candidatures enregistrées en préfecture du 16 au 20 mai 2022 ;

VU l'ordre résultant du tirage au sort effectué le 20 mai 2022 pour l'attribution des panneaux d'affichages ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture :

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les candidats ayant déclaré en préfecture du Territoire de Belfort leur candidature du 16 au 20 mai 2022 pour le 1^{er} tour de scrutin des élections législatives du 12 juin 2022 sont au nombre de **9 candidats** pour la 2^{ème} circonscription.

Article 2 :

La liste des candidats est fixée comme suit :

| | Candidats | Remplaçants | N°d'ordre panneaux d'affichage |
|---------------------------------|---------------------------|--------------------|--------------------------------------|
| 2ème Circonscription | Florian CHAUCHE | Mathilde REGNAUD | 1 |
| | Didier VALLVERDU | Marie-Line CABROL | 2 |
| | Christelle HANNA | Marie-France KUEHN | 3 |
| | Baptiste PETITJEAN | Jacques COLIN | 4 |
| | Marc ARCHAMBAULT | Benoît PITAVAL | 5 |
| | Marc FELEMEZ | Denis BEY | 6 |
| | Michel ZUMKELLER | Matthieu SCHERRER | 7 |
| | Sophie CARNICER | Marc GARGIONI | 8 |
| | Simon PHEULPIN | Estelle ROUSSEAUX | 9 |

Article 3 :

Le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des actes administratifs des services de l'État du Territoire de Belfort et diffusé aux maires du département de la 2ème circonscription pour affichage.

Fait à Belfort, le 24 MAI 2022

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet, secrétaire général,



Renaud NURY